

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 40**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Ajustement de la provision pour dépréciation de créances**

**Les créances référencées comme douteuses par le comptable public nécessitent la constitution de provisions qui sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque.**

\*\*\*

Les articles L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités de constituer une provision pour dépréciation des créances lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public.

Cette provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Le calcul des provisions à constituer s'effectue sur la base de 15 % des créances émises depuis plus de 2 ans, de 100 % des procédures collectives (redressements/liquidations judiciaires) et des procédures de surendettement des particuliers.

Par délibération du 11 juillet 2023, le conseil communautaire a constitué des provisions pour risques et charges pour ses différents budgets.

Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Quimper a présenté le 08/08/2024 le montant des créances de Quimper Bretagne Occidentale dont le recouvrement devenait compromis.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'ajuster la provision pour dépréciation des créances sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

Budget	Montant provision actuelle	Ajustement 2024	Montant nouvelle provision
Budget principal	85 500.00 €	6 519.00 €	92 019.00 €
Budget locations bâtiments économiques	5 227,00 €	3 604 €	8 831,00 €
Budget annexe eau potable	281 183.00 €	-57 470.00 €	223 713.00 €
Budget annexe assainissement	64 030,00 €	-48 126.00 €	15 904.00 €
Budget annexe SPANC	985.00 €	-260.00 €	725.00 €
Budget annexe déchets	23 945.00 €	-23 945.00 €	0.00 €